



L'Inspecteur d'Académie
Directeur académique des services de l'Education
nationale des Alpes-Maritimes

à

Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles et instituteurs

S/C Mesdames et messieurs les inspecteurs
chargés de circonscription du premier degré

Mesdames et messieurs les principaux de collèges
avec SEGPA

Nice, le 12 juillet 2018

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
des Alpes-Maritimes

Objet : Recrutement postes à profil « Coordonnateur(trice) CASNAV »

Vous voudrez bien porter à l'attention des instituteur(trice)s et professeur(e)s des
écoles l'appel à candidatures cité en objet.

Division du Personnel
1^{er} degré

Vous trouverez en annexe le descriptif du poste.

Affaire suivie par :
Sakina Sadouk
Gestionnaire
Téléphone
04 93 72 63 57

Les personnels intéressés voudront bien adresser leur fiche de candidature par voie
hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et, simultanément à la Division du
personnel (DSDEN 06 Dipe 2 - à l'adresse suivante : ia06-dipe2@ac-nice.fr **pour
le mercredi 24 août 2018.**

Mél.
sakina.sadouk@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

SIGNE

Michel-Jean FLOC'H

Poste à profil

FICHE DE CANDIDATURE A RETOURNER A LA DSDEN AVANT LE 24 août 2018 MIDI

NOM :

Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire en délégation
le :

Quotité travaillée :

Circonscription :

Ancienneté dans la fonction occupée :

AGS(renseigné par le service DIPE II) :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

Adresse électronique académique :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) au poste de :

Coordonnateur(trice) CASNAV

A

(signature)

le

Avis, date, signature et cachet de l'Inspecteur(trice) de circonscription :

Ale
(signature)

Coordonnateur(trice) CASNAV

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants 1^{er} degré – Priorité aux personnes ayant une expérience du public allophone, de leur scolarisation et de l'enseignement du français langue seconde et titulaire du CAFIPEMF si possible.

Lieu d'exercice : Direction des Services de l'Education Nationale des Alpes Maritimes

Date de prise de fonction : en règle générale, à la rentrée scolaire suivante.

Conditions de nomination : Nomination à titre définitif.

Conditions de rémunération : Droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

Organisation du temps de travail : Le coordonnateur est totalement déchargé de service d'enseignement. Afin de lui permettre d'accomplir l'ensemble de ses missions dans les meilleures conditions, l'organisation de son service fait l'objet d'une programmation équilibrée des différentes activités dont il est chargé. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.

Cadre réglementaire : Circulaire n° 2012-143 du 2-10-2012. Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV). Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, le coordonnateur est membre de l'équipe des coordonnateurs et son action est à concevoir dans le cadre de la politique départementale.

Description des missions : Dans le cadre de la circulaire n°2012-143 du 2-10-2012

- Organiser l'accueil et la scolarisation des élèves allophones arrivants.
- Assurer les évaluations diagnostiques, la régulation des flux d'élèves allophones et la gestion des bases de données élèves pour être en mesure de répondre aux différentes enquêtes ;
- Veiller au suivi des parcours de formation des élèves accueillis en UPE2A ; accompagner leur orientation.
- Piloter l'action des structures qui les accueillent, tant dans le premier que dans le second degré.
- organiser le DELF.
- Animer le réseau départemental des enseignants de français langue étrangère/langue seconde.
- Intervenir dans la formation initiale et continue et répondre aux demandes d'intervention des corps d'inspection.
- Recueillir et rassembler les éléments d'information nécessaires, tant aux instances internes à l'Education Nationale, notamment MEN, rectorat, inspection académique, qu'externes (Plan départemental d'accueil, services préfectoraux, communes, etc.)
- Représenter, le cas échéant l'IA DASEN lors de réunions avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'Ecole.

Compétences et qualités requises :

- Expérience des différents dispositifs d'accueil et de scolarisation des élèves allophones arrivants et de leur fonctionnement.
- Expérience de l'enseignement du FLE/FL.

- Bonne connaissance des textes et des dispositifs liés à la politique d'accueil et d'intégration des populations immigrées ou issues de l'immigration.
- Force de proposition pour la politique de formation des enseignants.
- Conseiller l'Inspecteur d'Académie-DASEN sur les orientations départementales.
- Aptitudes relationnelles auprès d'interlocuteurs nombreux et variés.
- Loyauté et représentation.
- Capacité d'organisation et maîtrise des outils informatiques: (messagerie fonctionnelle - Office (Word, Excel) Internet).

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste : coordonnateur CASNAV (04 93 72 63 58) adresse électronique : pascale.delahaie@ac-nice.fr

Procédure de candidature : candidature à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Alpes-Maritimes et simultanément à la DIPE (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.